



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 10 juin 2025

Convocation : 02/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Roux Claude

Délibération : 2025-025

Objet : Acquisition d'un tènement appartenant à Monsieur MALENCHINI dans le cadre d'un aménagement de parking – Modification de la superficie à acquérir mentionnée dans la délibération n°2025-010.

Monsieur ROUX rappelle aux Elus que ce point a déjà abordé en séance de conseil du 13 mars 2025 lors de l'approbation de la modification du plan de division aux fins de réalisation d'un parking dans la rue Alphonse Bornard.

Il précise qu'une légère erreur de superficie était mentionnée dans le plan de division (543m² au lieu de 554m²).

La commune souhaitant de fait acquérir ce tènement (parcelles nouvellement cadastrées AL 149 et AL 150) pour l'aménagement précité, il est nécessaire d'acter la superficie exacte qui porte donc sur un espace de 554 m² au prix de 15€/m² soit un prix total de 8 310,00€.

Après avoir ouï l'exposé, l'Assemblée délibérante,

- **ACTE** la nécessité de modifier la superficie que la commune envisage d'acquérir auprès de Monsieur MALENCHINI,
- **APPROUVE** cette acquisition représentant une superficie de 554m² au prix de 15€/m² soit un total de 8 310,00€,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- **RAPPELLE** que les frais liés à la création des deux places de stationnement souhaitées par Monsieur MALENCHINI seront refacturés à ce propriétaire et **CHARGE** le Maire de faire établir le titre de recette lié à cette facturation,
- **CHARGE** Madame le Maire ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette acquisition.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Claude ROUX

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 12 juin 2025.

Tableau erronné

PARCELLES d'ORIGINE		PARCELLES NOUVELLES		
Numéro S en m²	Propriétaire	Numéro	Surface en m²	Propriétaire
AL 129	M. MALENGHINI D.	A AL 141	523	M. MALENGHINI D.
AL 130	M. MALENGHINI Ph.	B AL 142	318	Commune de CHANAY
AL 131	M. MALENGHINI Ph.	C AL 143	745	M. MALENGHINI Philippe
		D AL 144	300	Commune de CHANAY
		E AL 145	254	Commune de CHANAY
		F AL 146	664	(M. CORRAT Sébastien)
		G AL 147	32	M. MALENGHINI Philippe
		H AL 148	83	M. MALENGHINI Philippe

Tableau rectifié (303+251=554m²)

PARCELLES d'ORIGINE		PARCELLES NOUVELLES		
Numéro S en m²	Propriétaire	Numéro	Surface en m²	Propriétaire
AL 129	M. MALENGHINI D.	A AL 141	523	M. MALENGHINI D.
AL 130	M. MALENGHINI Ph.	B AL 142	318	Commune de CHANAY
AL 131	M. MALENGHINI Ph.	C AL 143	738	M. MALENGHINI Philippe
		D AL 144	303	Commune de CHANAY
		E AL 145	251	Commune de CHANAY
		F AL 146	670	(M. CORRAT Sébastien)
		G AL 147	32	M. MALENGHINI Philippe
		H AL 148	80	M. MALENGHINI Philippe

